

Conditions générales

Les conditions générales (ci-après dénommées "CG") de l'exploitant du site web www.goldeneye.cz, qui sont énoncées ci-dessous dans les sections I. à XII. Les présentes conditions générales constituent une partie contractuelle du service commandé par vous (ci-après dénommé "client"). Les conditions générales s'appliquent également aux transactions futures, même si elles ne sont pas expressément mentionnées dans un cas particulier. Les conditions générales du client formulées différemment sont nulles et non avenues. Les accords annexes, les modifications d'accords ou les annulations d'accords doivent être faits par écrit et confirmés par l'opérateur.

Le client prend connaissance de ces conditions générales et, en effectuant une réservation, s'engage à les respecter.

Définition :

L'opérateur de www.goldeneye.cz est Addland Ltd.

Synkovská 1327/6, Prague 6, numéro d'identification : 27253589, numéro de TVA : CZ27253589, (ci-après dénommé "l'opérateur").

www.goldeneye.cz - le site web du Golden Eye Club, sur lequel il est possible de réserver une place dans le club, et où l'opérateur fournit des informations sur ses activités et vend des événements de divertissement (ci-après dénommé le "site web" ou les "services en ligne") ;

Activité - un service, un article à vendre de divertissement, des événements sociaux ou sportifs fournis par l'Opérateur ou facilités par l'Opérateur ;

Client - un consommateur. Organisateur du groupe, c'est-à-dire une personne physique agissant en son nom propre ou au nom d'une entreprise, la personne qui commande l'activité et l'événement de divertissement ;

Participants - un groupe de personnes impliquées dans des événements de divertissement organisés par l'Opérateur conformément aux règles et règlements ;

Prix - le prix total des services commandés sur www.goldeneye.cz.

Bon d'information - un résumé de la réservation effectuée par le Client. Il contient des détails tels que le type d'activité réservée, le nombre de personnes, la date exacte, le montant du Prix et d'autres informations pertinentes.

Bon de confirmation - il s'agit d'une confirmation du contrat d'activité envoyée par courrier électronique, qui contient des informations sommaires concernant les activités réservées, la date et l'heure des activités sélectionnées, le nombre de personnes, les coordonnées et les conditions finales.

I. Relation contractuelle

La relation contractuelle entre l'Opérateur et le Client est établie sur la base d'une réservation ferme et du paiement du montant total des activités réservées ou du paiement d'un acompte conformément aux conditions énoncées ci-dessous.

II. Prix, confirmation de réservation, acompte

- Les prix sont fixés conformément à la liste de prix en vigueur, éventuellement par accord verbal ou écrit entre l'opérateur et le client. Toutefois, le prix est toujours confirmé ultérieurement par courrier électronique.
- Le Client effectue ses réservations par le biais du système de réservation, par e-mail ou par téléphone. Un bon d'information indiquant l'heure et la date des services commandés ainsi que le montant de l'acompte sera délivré au Client.
- Le montant de l'acompte est déterminé par l'Opérateur.
- La réservation est confirmée après approbation par l'Exploitant et paiement de l'acompte par le Client par virement bancaire sur le compte de l'Exploitant ou via PayPal.
- Après le paiement, le client recevra un bon de confirmation indiquant la date et l'heure exactes des activités réservées.
- Le solde du prix (si 100 % du prix n'a pas été payé à l'avance) sera payé au représentant de l'opérateur avant l'activité réservée.

III. Résiliation du contrat par le client

Une fois qu'une réservation a été faite pour une date et une heure spécifiques et que l'acompte a été payé, il n'est pas possible de résilier le contrat avec l'opérateur et le client n'a pas droit au remboursement de l'acompte, étant donné qu'en vertu de l'article 1837(j) de la loi n° 89/2012 Coll. Code civil, le consommateur ne peut se rétracter d'un contrat conclu à distance et des obligations découlant de contrats conclus en dehors d'un local commercial lorsque l'objet de la prestation de services est l'hébergement, le transport, la restauration ou les loisirs, si l'opérateur fournit ces services au moment spécifié, alors que le contrat entre le client et l'opérateur constitue un contrat en vertu duquel l'entrepreneur vendeur s'engage à fournir un service de loisirs, c'est-à-dire l'activité, au moment convenu, ou la période de l'activité.

IV. Conditions d'annulation des réservations

Sauf accord écrit contraire avec l'opérateur, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

- 30 jours ou plus avant la date de réservation - frais d'annulation 0,-
- 29 - 3 jours avant la date de réservation - 50% de frais d'annulation
- 2 jours ou moins avant la date de réservation - 100 % de frais d'annulation

V. Garantie du nombre de participants

Le Client reconnaît que l'Opérateur a besoin d'une indication précise du nombre de personnes présentes. En cas de réduction du nombre de personnes, les mêmes conditions d'annulation pour les particuliers que celles énoncées à la clause IV. CGV. Le Client est tenu d'informer la Société de la modification du nombre de personnes au moins 1 jour avant l'activité. Le nombre garanti de personnes peut être augmenté le jour de l'activité. Dans ce cas, le montant total du service commandé sera payé en plus selon le prix précédemment convenu pour le nombre accru de personnes. Si le Client n'informe pas l'Opérateur de l'augmentation du nombre de personnes au moins un jour avant le service commandé, l'Opérateur ne peut pas fournir le service commandé aux personnes non préenregistrées.

VI. Modifications et annulation des services fournis

L'opérateur se réserve le droit de modifier les services fournis :

- en raison de conditions météorologiques défavorables,
- en raison de défaillances techniques indépendantes de la volonté de l'Opérateur,
- en raison d'une menace pour la sécurité des Clients.

Si l'Opérateur n'est pas en mesure de fournir les services commandés conformément à l'accord négocié en raison de sa propre faute, le Client se verra proposer un programme alternatif. Si le Client n'accepte pas le programme alternatif, le montant total sera remboursé.

VII. Responsabilité en matière de sécurité des clients

L'Opérateur n'est pas responsable des blessures survenues au cours des Activités proposées et organisées par l'Opérateur. Chaque client participe à l'activité à ses propres risques. Le Client est tenu de suivre les instructions de l'instructeur, du guide, du chauffeur et de tout autre personnel responsable. L'Opérateur, ses agents et ses représentants ont le droit de

Exclure le Client ou un membre de son groupe de la participation à un programme particulier s'il s'avère que le Client est sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes. À cette fin, l'opérateur est autorisé à soumettre le client ou un membre de son groupe à un alcootest. En cas de refus, il consigne par écrit l'état du client en présence de témoins.

L'exclusion ou la non-exécution du programme pour les raisons susmentionnées n'est pas considérée comme un défaut de prestation de services de la part de l'opérateur.

VIII. Responsabilité en cas de dommages

Le Client est responsable de tous les dommages causés à l'Opérateur ainsi que des dommages causés par les membres du groupe du Client et doit indemniser intégralement l'Opérateur pour ces dommages.

L'Exploitant n'est responsable que des dommages pour lesquels il est clairement et manifestement en faute.

L'Exploitant n'est en aucun cas responsable des dommages causés par un tiers.

Le Client est responsable de tous les dommages causés par les fournisseurs externes de l'Opérateur ainsi que des dommages causés par les personnes du groupe du Client. Le client indemniserait intégralement le fournisseur externe de l'Opérateur pour ces dommages.

IX. Réclamations concernant les services de l'Opérateur

Si le client émet des réserves sur les services fournis lors de leur mise en œuvre, il est nécessaire de contacter immédiatement la personne responsable de la réservation.

X. Résiliation du contrat par l'Opérateur

L'Opérateur est en droit de mettre fin à la relation contractuelle à tout moment dans les cas suivants :

- Le client enfreint de manière répétée les instructions du personnel de l'entreprise. Il détruit les biens de l'Exploitant ou ceux des contractants.

- Si au moins un des membres du groupe du Client est mineur et que le service commandé, de par sa nature, ne permet la participation que de personnes majeures.
- La force majeure ou d'autres circonstances extraordinaires dont l'opérateur n'est pas responsable rendent impossible l'exécution du contrat. Le client se verra proposer une autre date ou un autre programme.

Le client n'a pas le droit de réclamer une indemnisation dans ces cas.

XI. Règlement des litiges

Si un litige de consommation survient entre l'Opérateur et le Client dans le cadre d'un contrat d'achat ou d'un contrat de prestation de services et qu'il ne peut être résolu par accord mutuel, le Client peut soumettre une proposition de règlement extrajudiciaire de ce litige à l'entité désignée pour le règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, qui est la suivante

Česká obchodní inspekce
Ústřední inspektorát – oddělení ADR
Štěpánská 15
120 00 Praha 2

Le consommateur peut également utiliser la plateforme de résolution des litiges en ligne mise en place par la Commission européenne à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

XII. Protection des données personnelles

En remplissant les données au moment de la réservation, le client accepte le traitement des données personnelles conformément à l'article 5 de la loi sur la protection des données personnelles n° 101/2000 Coll. L'opérateur s'engage à ce que les données personnelles fournies par le client lors de l'enregistrement ne soient pas communiquées à des tiers sans le consentement du propriétaire de ces données et ne soient pas utilisées pour des offres commerciales non liées à la promotion du site Web www.goldeneye.cz. Les exceptions sont les fournisseurs externes, auxquels les données personnelles des Clients sont communiquées dans la mesure minimale nécessaire au bon fonctionnement de l'Activité. Dans le même temps, l'Opérateur s'engage à supprimer les données personnelles du Client de sa base de données à tout moment à la demande du Client.

XIII. Dispositions finales, que le Client s'engage à porter à la connaissance de tous les membres du Groupe.

Le Client s'engage à se conformer, ainsi que l'ensemble du Groupe, aux instructions du personnel de l'entreprise ainsi qu'à celles des fournisseurs externes. Ils ne détruiront pas les biens de l'Opérateur ou des contractants externes et, en cas de dommages causés par le comportement du Client ou de tout membre du groupe du Client, le Client assume l'entière responsabilité du paiement de ces dommages. Tous les participants aux activités doivent être majeurs. Pour les activités en soirée, les prestataires externes se réservent le droit de

de ne pas fournir le service au cas où le client enfreindrait les règles - c'est-à-dire une tenue vestimentaire inappropriée, une forte consommation d'alcool ou d'autres substances intoxicantes, un comportement agressif, etc.

En commandant le service de manière contraignante, le client confirme qu'il a lu en détail les conditions générales de l'opérateur du site web www.goldeneye.cz et qu'il les accepte sans réserve.

La date de validité et d'entrée en vigueur des conditions générales est fixée au 1er janvier 2024.